

SÉANCE DU 12 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 12 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François DUMARS, Maire.

Présents : Mrs Jean-Claude BAGUET, Frédéric LANGLOIS, Philippe PICQUE, Sylvain CUYER, Loïc TAPISSIER, Mr Robert MABILLOTTE.
Mmes Sophie FOUCAULT, Annick DUPONT, Sophie CHAUMEIL, Pascaline HAMONIER.

Absents excusés : Mr Jean-François GOMEZ (donne pouvoir à Mr BAGUET Jean-Claude),
Mmes Isabelle DESHAYES et Isabelle POSTEL.

Mme Sophie FOUCAULT est nommée secrétaire de séance.

Monsieur et Madame Thierry LETAILLEUR interpellent le Conseil Municipal sur les nuisances induites par la location des locaux de la Maison Familiale Rurale, le week-end, à proximité de leur habitation. Ces nuisances notamment sonores ont été signalées à plusieurs reprises à la Maison Familiale Rurale. Dans la mesure où Mr et Mme LETAILLEUR n'ont pas obtenu de réponse précise, ils sollicitent le Conseil Municipal pour résoudre ce problème récurrent.

Le Conseil Municipal interviendra auprès de la Maison Familiale Rurale.

Avant l'approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal, Monsieur Sylvain CUYER fait référence au mail qu'il a transmis, considérant que le compte-rendu ne permettait pas de comprendre deux sujets qu'il avait évoqués. Il est rappelé que le compte-rendu énonce les sujets abordés et les décisions prises. La règle est de faire une synthèse des débats dans le procès-verbal des délibérations.

VEOLIA : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – ANNEE 2017

Mr le Maire présente le rapport annuel 2017 du délégataire (Sté des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise). Ce contrat d'affermage a débuté le 01/12/2011 et se terminera le 30/11/2020.

Pour l'année 2017, le nombre d'abonnés est de 1 151 habitants desservis. La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration s'élève à 16.2 tonnes de matières sèches. Le prix du service de l'assainissement seul au m³ TTC s'élève à 2.34 €. A titre d'information pour l'année 2016, le prix était de 2.39 €/ m³.

La Commune de Songeons dispose de 6 745 mètres de linéaire de réseau de tout à l'égout. Il y a 2 postes de relèvement et 518 branchements. Le volume traité est de 56 637 m³. Le volume de graisses évacuées est de 24 m³.

Le Conseil Municipal a été destinataire de ce rapport annuel qui se trouve disponible en mairie pour consultation.

PROGRAMME DES 13 ET 14 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal valide le programme proposé à savoir :

Vendredi 13 juillet 2018 :

- 22 h 00 : rassemblement à la mairie pour la retraite aux flambeaux, encadrée par les conseillers municipaux et avec participation de la Clique Songeonaise.

Le parcours sera le suivant : départ de la Mairie, rue Réquignard, rue des Sorbiers, rue Jean Touchard, place de la Halle, rue de Verdun, place du Franc Marché, rue Jean Touchard et rue de la Gare.

- 23 h 00 : feux d'artifice au terrain de football avec buvette

Mr Robert MABILLOTTE s'occupera de l'extinction de l'éclairage public avant le commencement du feu d'artifice.

Samedi 14 juillet 2018 :

- 09 h 00 : Rassemblement à la Mairie

Monument aux Morts (dépôt de gerbe)

La Halle : Présentation de matériels du Centre de Secours de Songeons

Café et viennoiseries offerts par la municipalité

ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Receveur Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur François DUMARS, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-17 et L2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur du Trésorier dressé sur l'état P 511 des produits communaux irrécouvrables en date du 20 février 2015 et du 18 mai 2018.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits pour un montant :

- De 138 € pour les années 2012- 2013 concernant le droit de place du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2013 pour Monsieur Pascal MARAIS dénommé « ROTISSERIE DU MARAIS » sis 76520 MONTMAIN. (Titres N° 127 + 292).
- De 35€ pour l'année 2014 concernant une vente de bois pour Mme Muriel CALCAVECCHIA sis 60380 ERNEMONT BOUTAVENT (Titre N° 3).
- De 266.66 € pour les années 2008 – 2009 concernant le droit de place de Mr Christophe PANNIER sis 76270 DERCHIGNY dont le détail est le suivant :
 - de septembre à novembre 2008 pour un montant de 100.00€ (Titre N° 126),
 - de décembre à février 2009 pour un montant de 100.00€ (Titre N° 74),
 - de mars au 30 avril 2009 pour un montant de 66.66€ (Titre N° 75).
- De 6.37 € pour l'année 2014 concernant le recouvrement de la partie de l'électricité de la location de la salle de l'ancienne école pour le 8 juin 2014 pour Mme Emelyne FERREIRA sis 60360 CREVECOEUR LE GRAND (Titre N° 127).
- De 60.00 € pour l'année 2012 concernant le droit de place pour la vente de pizzas à emporter pour Mr Sébastien COSSON sis 76220 FERRIERE EN BRAY dont le détail est le suivant :
 - pour le mois de novembre 2012 pour un montant de 30.00€ (Titre N°201)
 - pour le mois décembre 2012 pour un montant de 30.00€ (Titre N°216).

Dit que ces sommes seront imputées sur l'article 6541, du budget primitif 2018 (M14).

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BP 2018 BUDGET M14 BARRIERE DE SECURITE

Lors de la réunion de Conseil Municipal du 15 mai 2018, Mr Frédéric LANGLOIS avait suggéré au Conseil Municipal d'acheter un lot de barrières de sécurité pour compléter le stock actuel. Le Conseil Municipal était d'accord sur le principe.

De ce fait, il a été commandé un lot de 25 barrières de sécurité à 14 barreaux à la Société KG MAT Collectivité sise : BP 105 – 26001 VALENCE cedex.

Le Conseil Municipal n'avait pas inscrit cette somme au budget primitif 2018 (M14).

Le Conseil Municipal retient le devis de la Société KG MAT Collectivité pour un montant prévisionnel de 1 080€ HT soit 1 296€ TTC.

Le Conseil Municipal décide la modification suivante au budget primitif 2018.

Section d'Investissement :

Article 2158 : Programme N° 305 « Barrière de sécurité » + 1 296.00€

Article 21571 : Programme N° 303 « Tondeuse » - 1 296.00€

VENTE D'UNE SENTE SITUEE AU HAMEAU DE SERONVILLE

La Commune de Songeons est propriétaire d'une sente située au Hameau de Séronville entre les parcelles cadastrées section AK n°51 et n°50.

Mr Jean-Marc DEWITE et Mme Dorothée CUYER, propriétaires de la parcelle cadastrée n° AK 51 sur laquelle est édifée leur maison d'habitation, ont demandé d'acquérir cette sente afin d'améliorer leur descente de sous-sol.

Un avis favorable a été formulé par le Conseil Municipal au prix de 5.00 € le m², avec prise en charge des frais de division cadastrale et de publication légale de déclassement de la sente, par Mr Jean-Marc DEWITE et Mme Dorothée CUYER.

Mr Jean-Marc DEWITE et Mme Dorothée CUYER ont accepté ces conditions.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Mr le Maire ou un adjoint pour effectuer la division cadastrale, les formalités de déclassement et d'enquête publique et signer l'acte de vente aux conditions ci-dessus.

ECLAIRAGE PUBLIC – EP- SOUTER – FUTURE AIRE DE CAMPING CARS

- Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux ci-dessous doivent être réalisés.
- Vu la nécessité de procéder aux travaux de : Eclairage Public – EP – SOUTRE – Future aire de Camping-cars,
- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C établi au 28 mai 2018 s'élevant à la somme de **2 056.31 €** (valable 3 mois)
- Vu le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune de **1 740.08 €** sans subvention ou **798.10 €** avec subvention

Le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours, en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet qu' « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat [intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité] visé à l'article L.5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, **après accord concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux** ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Vu l'article L5212-26 du CGCT ;
- Vu les statuts du SE 60 en date du 04 novembre 2016
- **Accepte** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : Eclairage Public – EP – SOUTER – Future aire de Camping-car

- **Demande** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux
- **Acte** que le montant des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux
- **Autorise** le versement d'un fonds de concours au SE60
- **Inscrit** au Budget communal de l'année **2018**, les sommes qui seront dues au SE 60, en section d'investissement à l'article 2315, Programme N°288 selon le plan de financement prévisionnel joint :
 - En section d'investissement, à l'article 2315, Programme N° 288 les dépenses afférentes aux travaux **669.58 €** (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)
 - En investissement, à l'article 2315, les dépenses relatives aux frais de gestion **128.52 €**
- **Prend Acte** que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%
- **Prend Acte** du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES SUITE AUX DEGATS ORAGE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Madame Marie-Claire POHYER, relatifs aux dégâts que l'orage a occasionnés à sa propriété.

Le Conseil Municipal fait le point sur les différents sites touchés par les orages.

Un contact sera pris avec les services de l'UTD (Unité Territoriale Départementale de Songeons) pour faire le point et étudier les solutions, puis des devis seront demandés ultérieurement pour effectuer les travaux de curage, pour essayer de diminuer les dégâts consécutifs à ce type d'événement exceptionnel.

PLUI-H : PREPARATION DES REPONSES POUR VALIDER LE QUESTIONNAIRE

Dans le cadre de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitation (PLUI-H), le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sera soumis au Conseil Municipal.

Puis les réflexions de celui-ci seront exposées à un représentant de la CCPV le mardi 24 juillet 2018 à la Mairie de Songeons, de 9h00 à 10h30, pour pouvoir affiner et répondre au mieux aux projets de la Commune.

Une réunion préparatoire du Conseil Municipal est à prévoir avant cette date.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que :

- La commune est inscrite au Concours des Villages Fleuris du département ; la visite de la commission spécifique aura lieu le vendredi 22 juin à 12h00.
- L'EMION organise un spectacle de théâtre de fin d'année le samedi 30 juin 2018 à 20h30, à la salle Culturelle de Songeons.
- La CCPV a remis en place un circuit de ramassage des enfants en août vers les piscines.
- L'Assemblée Générale de l'association NOOE Emploi aura lieu le 21 juin 2018 à 15h45 à l'annexe de la salle des fêtes de GRANDVILLIERS.
- L'Assemblée Générale de l'association Bien Chez Soi aura lieu le jeudi 21 juin 2018 à 17h00 à l'annexe de la salle des fêtes de GRANDVILLIERS.
- L'Assemblée Générale du Ciné Rural aura lieu le samedi 19 juin 2018 à 20h00, salle Robert Gourdain à BRESLES.

Monsieur Robert MABILLOTTE informe que :

- Le transformateur qui se situe rue Jean Touchard, va être très prochainement démoli. Il est proposé plusieurs solutions de réaménagement de l'entourage du nouveau transformateur installé ; un entourage de pierres est choisi par le Conseil Municipal.

- Le début des travaux pour la fibre optique aura lieu le 24 juin 2018.

- Le début des travaux pour la rénovation de la couverture de la Halle est fixé au 18 juin 2018. Un devis supplémentaire est demandé pour le démoussage de la couverture.

- Véolia effectuera des travaux devant la pharmacie, à la suite du tassement du sol et d'un trou survenu dans la chaussée.

- Les travaux de gravillonnage commenceront prochainement.

- Le nettoyage de la mare de Riffin sera fait la semaine prochaine.

- Véolia effectuera des travaux Chemin de Canny.

- Plusieurs automobiles ventouses sont à faire déplacer. Des notes d'information sont déposées sur ces véhicules avant que des mesures d'enlèvement soient prises.

Monsieur Jean-Claude BAGUET :

- Demande à ce qu'un courrier soit envoyé aux propriétaires qui n'entretiennent pas leurs trottoirs.

- Informe que Mr et Mme DUTOUR et Mr et Mme THIBAUT ont constaté des odeurs plusieurs soirs de suite, sans en identifier l'origine.

- Remercie Mr Bernard NOTTEBOOM, pour la taille des haies à Séronville.

- Informe d'un problème de plaque France Télécom dans la rue du Maréchal de Boufflers ; une demande d'intervention auprès de France télécom a déjà été réalisée et sera renouvelée.

- Informe que la quantité de carburant distribuée de la station-service est encore en progression.

- Informe que la Fête de la Musique aura lieu sous la Halle le 21 Juin 2018.

Madame Pascaline HAMONIER :

- Signale le non-respect du code de la route aux abords de l'école primaire et qu'il serait nécessaire de verbaliser les personnes concernées. Ce problème sera signalé à la Gendarmerie.

Madame Sophie CHAUMEIL :

- Demande l'entretien de la sente dite « de derrière les jardins » rue de Séronville. Il est indiqué qu'il s'agit d'une sente sans issue qui n'est pas utilisée depuis très longtemps. La possibilité de sa mise en vente aux riverains est évoquée.

Monsieur Philippe PICQUE :

- Demande quand sera effectué l'entretien des bas-côtés des chemins ; celui-ci est prévu vers le 15 juin 2018.

Monsieur Loïc TAPISSIER :

- Signale que de jeunes cyclistes commettent de graves infractions, dangereuses pour eux-mêmes comme pour les autres. Les parents doivent se préoccuper de cette situation.

- Effectue un compte-rendu de la réunion de la CCPV relatives aux créneaux horaires de la salle des sports ; il signale un manque de concertation avec certaines associations et regrette qu'il ne soit pas possible d'utiliser plus cette salle ; en effet, l'ouverture et la fermeture de la salle ne pourraient être réalisées que par la gardienne. Suite à ces difficultés, Monsieur le Maire a interrogé la CCPV et a sollicité la mise en place d'une convention de partenariat avec les associations concernées pour permettre une amplitude plus importante de l'ouverture de la salle, en responsabilisant une personne par association concernée ; le Conseil Municipal soutient cette démarche ; la salle de sports représente une chance pour le secteur qu'il convient de valoriser notamment par son accès aux associations qui font vivre le territoire.

Monsieur Frédéric Langlois :

- Rappelle l'animation de l'association Chaîne et galet les samedi 16 et dimanche 17 juin.

Madame Annick DUPONT :

- Informe qu'il y a 3 candidates pour l'élection Miss Songeons le vendredi 22 juin 2018 ; la commune fera un cadeau à cette occasion.

Monsieur Sylvain CUYER :

- Sollicite des informations sur un problème concernant la mare de Séronville. M. MABILLOTTE explique que ces ruissellements d'eaux crayeuses, dus à un dégât survenu à un busage, lors de travaux sur la mare, ont entraîné un dépôt à la surface de l'eau. Le nécessaire a aussitôt été fait.

- Demande l'élagage des haies rue de Séronville. ; Monsieur Robert MABILLOTTE propose de réunir la commission des chemins pour notamment faire un point sur les haies à élaguer.

Madame Sophie FOUCAULT :

- Fait un compte-rendu de la réunion relative au centenaire de la première guerre mondiale ; un programme a été établi pour les 10 et 11 novembre prochain en collaboration avec l'Emion, le Ciné Rural, la commune de Grémévillers et la commune de Songeons ; une communication spécifique (affiches...) devra être réalisée.

- Présente le dépliant relatif au parcours patrimoine.

- Relate les deux rencontres avec des personnes de la Paroisse pour travailler sur les travaux de l'Eglise.

- Indique qu'il n'est plus possible de faire l'acquisition de jouets dans le magasin WDK situé à Reims ; d'autres pistes sont étudiées.

Séance levée à 22 heures 49 minutes

Prochaine réunion le mardi 10 juillet 2018 à 19 h 30